



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 31 octobre 2017

**Préavis N° 12/2017** concernant l'octroi d'un  
crédit-cadre de CHF 585'000.- pour  
l'entretien des bâtiments du patrimoine  
administratif et financier, période 2017-2018

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du  
30 octobre 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2017,

oui les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, l'amendement proposé par la  
COFIN, à savoir :**

- amortir ces dépenses sur 5 ans au maximum.

**a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, les conclusions amendées du  
préavis municipal, à savoir :**

- autoriser la municipalité à engager les travaux susmentionnés pour une durée de deux  
ans (2017 - 2018, sous réserve des travaux d'urgence) ;
- accorder la dépense de CHF 585'000.-, au maximum ;
- encaisser les éventuelles subventions
- amortir ces dépenses sur **5 ans** au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 octobre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

  
Gabrielle Pasche



La secrétaire

  
Séverine Rotondo